

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

## **AVIS PUBLIC**

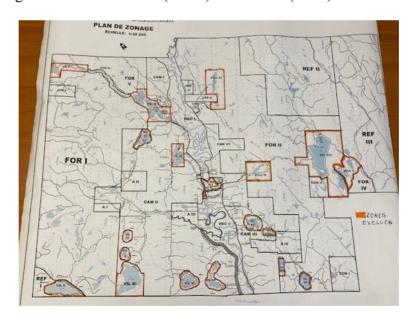
Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2022-541 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme

## AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 août 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2022-541 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme, dans une résidence principale au sens de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et dans une résidence secondaire.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le 12 septembre 2022, à 18 h, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature du projet de règlement ci-haut mentionné. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le premier projet de règlement 2022-541 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Zones assujetties: la location d'une résidence principale et la location d'une résidence secondaire pour un court séjour sont autorisées partout sur le territoire, à l'exception des zones villégiatures (VIL), villégiatures commerciales (VILC) et urbaines (URB)



Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, durant les heures d'ouverture, et sur le site Web : <a href="www.municipalite-lascension.qc.ca/reglement">www.municipalite-lascension.qc.ca/reglement</a> (projets de règlements en voie d'adoption)

Donné à L'Ascension, ce 17 août 2022

Jean-Pierre Valiquette Directeur général et Greffier trésorier